

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 26 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, JY MEYER, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, A GUIBERT-BATTAINI, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 4

Votants : 47

Absents : 5

Date de convocation : 20/09/2023

Secrétaire de séance : P MAISONNEUVE

Absents : K ESSAYAR, R KAPPEL, P DUPONT, D BERAL et A CHARROUD.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : MARCHE 2022.050 : Actes modificatifs aux marchés de transports.

Le Président rappelle que le marché 2022.050 composé en 4 lots distincts a été attribué en 2022 pour un début des prestations de service, au 1^{er} septembre 2022.

Dans un objectif d'optimisation des coûts et d'amélioration de la qualité des transports/dessertes, les services en charge des transports étudient régulièrement le fonctionnement du réseau Tout en Bus et peuvent ainsi déterminer les adaptations à mettre en œuvre pour améliorer le service des transports (prise en compte des points d'arrêt, des horaires, du volume de voyageurs/usagers).

Les adaptations proposées en cette deuxième année d'exécution des marchés, pour les lots 1 et 2 sont les suivantes :

Lot 1	adaptations techniques telles que détaillées en annexe et acte modificatif 1 générant une réduction du montant annuel de + 3 128.69 € HT
Lot 2	adaptations techniques telles que détaillées en annexe et acte modificatif 2 générant une réduction du montant annuel de - 34 568.12 € HT.

Considérant que la délibération 23072020-05R du 23 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Président, ne lui permet pas de signer les avenants/actes modificatifs qui ont une incidence financière, dès lors que les marchés ont été passés selon une procédure formalisée ;

Considérant que la CAO n'a pas à être consultée car la modification est inférieure à 5% du montant du marché ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer les actes modificatifs à intervenir (actes modificatifs lots 1 et 2) tels que présentés et le charge de procéder aux publications réglementaires.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 27 septembre 2023

Le Président, Max TOURVIELHE

